

Étaient excusés :

- M. le Préfet du DOUBS
- M. le Président de la communauté de communes BRESSE HAUTE-SEILLE
- M. le Maire de MACORNAY (Jura),
- M. le Maire de LONS-le-SAUNIER (Jura),
- M. le Maire d'ECHENOZ-la-MELINE (Haute-Saône),
- M. le Maire de MONTCEY (Haute-Saône),
- M. Guillaume BLONDEL, animateur Natura 2000 – Établissement Public Territorial de Bassin SAÔNE-DOUBS,
- M. Françoise DEHONDT, directeur du Conservatoire Botanique National de FRANCHE-COMTE- Observatoire Régional des Invertébrés,
- M. le Président du comité spéléologique régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE,
- Mme la Présidente du comité départemental de spéléologie de HAUTE-SAÔNE,
- M. le Président de la chambre régionale d'agriculture de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- M. le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- M. le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Après un mot d'accueil et les remerciements à la commune de Vitreux, M. CHAPUIS remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance en précisant les principaux objectifs fixés à l'ordre du jour :

- bilan de l'animation 2017 ;
- perspectives pour l'animation 2018 ;
- présentation du projet de fusion et de modification de périmètre des sites Natura 2000 (cf. annexe ci-jointe) ;
- proposition de validation de la procédure de fusion et de modification des périmètres ;
- questions diverses.

M. CHAPUIS rappelle, suite à la validation du Document d'objectifs (Docob) lors du Copil de septembre 2016, les modalités de mise en œuvre de l'animation sur les sites Natura 2000 du réseau à chiroptères en Franche-Comté. Cette animation est assurée par Mme BRESSON du bureau d'études CD Eau Environnement, avec l'appui scientifique de la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC).

1 – Bilan de l'animation 2017 :

Mme BRESSON effectue un bref rappel du réseau Natura 2000 « cavités de chauves-souris de Franche-Comté ». Elle présente ensuite le bilan de l'animation 2017 et précise les principales missions assurées dans le cadre du Docob (cf. diaporama en annexe).

Un bilan administratif de la prestation « animation 2017 » est présenté et M. ISSANCHOU rappelle le cadre et le montant alloué à ce marché public.

Mme BRESSON détaille ensuite les différentes actions d'appui technique réalisées auprès de porteurs de projets. Elle évoque également les porter à connaissance relatifs aux enjeux « chiroptères » effectués auprès de diverses structures.

La DREAL et les DDT soulignent la nécessité d'avoir connaissance de ces éléments dans le cadre de l'instruction des dossiers et demandent à l'animatrice Natura 2000 de leur transmettre copie des notes techniques.

M. NOYERE rappelle l'intérêt de la prise en compte des enjeux « chiroptères » dans les PLUi.

La mise en œuvre de contrats Natura 2000, notamment la localisation des zones à enjeux et la sensibilisation de communes susceptibles de contractualiser des mesures, est également présentée.

Mme MUZARD signale la présence de colonies de Rhinolophe euryale dans l'Abbaye de Baume-les-Messieurs et pose la question de leur prise en compte.

Mme BRESSON rappelle que le réseau de chiroptères en Franche-Comté est composé uniquement de cavités mais une réflexion pourrait être engagée pour intégrer le bâti hébergeant des colonies de chauves-souris.

.../...

Mme BRESSON aborde le travail d'information et de concertation réalisé dans le cadre des projets de fusions et de modifications de périmètres des sites Natura 2000. Elle souligne les nombreux contacts avec les collectivités concernées et les échanges avec les animateurs Natura 2000 locaux afin de définir au mieux les éventuelles modifications de périmètre.

En dernier point, Mme BRESSON indique les nombreux contacts pris avec les clubs de spéléologie de la Haute-Saône et du Jura afin de partager les enjeux concernant les chiroptères.

2 – Perspectives pour l'animation 2018 :

Mme BRESSON présente les actions de communication/sensibilisation envisagées pour 2018 (cf. diaporama en annexe), notamment les projets de « sortie nature » à destination du grand public et l'élaboration d'un site internet dédié aux sites Natura 2000 « chauves-souris » en Bourgogne-Franche-Comté. Elle évoque également les rencontres projetées avec différents acteurs (clubs de spéléologie, ONF,...).

Mme BRESSON expose les différents projets de contrats qui pourraient voir le jour en 2018 avec certaines collectivités.

Elle termine les perspectives d'animation 2018 en détaillant le suivi et la surveillance nécessaires pour évaluer la fréquentation humaine de cavités particulièrement exposées aux dérangements. Plusieurs techniques de suivi ont été étudiées. Il ressort que l'utilisation de pièges photographiques reste la solution la plus simple et la moins onéreuse à mettre en œuvre. 7 cavités sont pressenties pour faire l'objet de ce suivi.

Mme PARACHOUT signale que certaines cavités font l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), dans lequel certaines pratiques sont interdites (spéléologie). La grotte de la Balme (La Balme d'Epy – Jura) est dans ce cas.

Mme LEMAIRE indique que le relevé de non-respect des prescriptions des APPB s'effectue dans le cadre de constats d'infractions réalisé par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Concernant les acteurs locaux, elle signale que la DREAL peut effectuer des porter à connaissance avec un rappel des enjeux identifiés et des aspects réglementaires.

M. CHAPUIS précise la nécessité de communiquer sur ce sujet envers les différents utilisateurs potentiels de ce type de milieu, notamment les spéléologues. Il convient d'informer les acteurs du tourisme et de les sensibiliser aux enjeux présents et aux risques encourus en cas de non-respect de la réglementation en vigueur. Dans l'éventualité où une information s'avérerait insuffisante, il conviendrait de s'appuyer sur les services de l'État pour effectuer un rappel à la réglementation via un courrier du Préfet ou de la DDT.

Mme BRESSON cite le cas de certaines cavités (Calmoutier, Gigny...) dont on peut trouver de nombreuses informations sur internet et qui incitent à la visite des grottes. Elle indique que certains sites sont parfois pourvus de panneaux d'information.

M. CHAPUIS précise que la présence de panneaux permet de caractériser plus facilement les infractions. Il est nécessaire d'informer avant de verbaliser d'où l'importance des panneaux.

Mme PARACHOUT pose la question des moyens disponibles pour ce suivi. Il serait intéressant de réaliser une surveillance comportementale en appréhendant la réaction des individus (présence d'informateur à l'entrée de la cavité). Toutefois cette proposition demande d'étudier la faisabilité et la mise en œuvre.

Mme BRESSON informe des obligations réglementaires relatives à la loi « informatique et liberté » concernant l'utilisation de pièges photographiques. Suite au débat, il apparaîtrait que :

- la pose de pièges photographiques sur le domaine public de la commune serait soumis à déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)
- en revanche, la pose de pièges photographiques sur le domaine privé de la commune ne serait pas soumis à déclaration auprès de la CNIL.

Il est demandé à l'animatrice Natura 2000 de s'assurer des dispositions réglementaires concernant les pièges photographiques selon le statut foncier de la cavité.

M. NOYERE demande si des études sur les corridors de vols et les territoires de chasse des cavités du réseau Natura 2000 sont envisagées.

Mme BRESSON répond par la négative en précisant que ce type d'étude est complexe à mettre en œuvre à l'échelle du réseau.

Mme PARACHOUT rapporte l'existence de différentes études sur le sujet qui pourraient être prises en compte dans les réflexions sur l'élargissement du périmètre du réseau à chiroptères Natura 2000.

M. NOYERE souligne les échanges entre les cavités du Jura et de l'Ain. Il demande si des études sur les routes de vols seront programmées.

M. ISSANCHOU répond que ce type d'étude n'est pas envisagé en 2018 mais qu'une réflexion pourrait être engagée sur le sujet.

Mme PARACHOUT fait part de l'organisation de suivis simultanés dans les Réserves Naturelles Régionales de Bourgogne-Franche-Comté, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse concernant le Minioptère de Schreibers, afin d'estimer les populations.

M. GOMOT rappelle les études chauves-souris réalisées dans le cadre de la Ligne Grande Vitesse (LGV) ou les projets éoliens sur le nord Jura.

Mme PARACHOUT précise que dans le cadre du projet LGV, les routes de vols de Minioptères de Schreibers ont été étudiées.

3 – Présentation du projet de fusion et de modification de périmètre des sites Natura 2000 :

3-1 – Présentation du projet de fusion de sites Natura 2000 :

M. CHAPUIS rappelle la réflexion engagée lors du précédent Copil concernant le projet de fusion de sites du réseau à chiroptères en Franche-Comté ainsi que des modifications de périmètres envisagées.

M. ISSANCHOU présente le projet de fusion des sites du réseau à chiroptères en Franche-Comté (cf. diaporama en annexe). Le constat fait état d'enjeux « chiroptères » communs, d'un problème de double désignation au titre de la directive « habitats faune flore » pour un périmètre géographique et l'absence de collectivité porteuse de l'animation (à défaut, l'État assure ce rôle).

Afin d'atténuer ces difficultés, il est proposé de fusionner certaines cavités « chiroptères » avec les autres sites concernés par le problème de la double désignation ou localisés à proximité (cas du site de Gonsans dans le Doubs avec le site de la moyenne vallée du Doubs), afin de clarifier la situation et d'en simplifier la gestion. Les différents projets de fusion envisagés sont présentés par département.

Mme PARACHOUT s'interroge sur la distance entre la cavité de Gonsans et la moyenne vallée du Doubs.

M. ISSANCHOU précise que ce projet a été élaboré en concertation avec les animateurs Natura 2000 et les directions départementales des territoires concernés.

M. CHAPOULIE souligne la prise en compte des liens de proximité des animateurs locaux du territoire.

Mme PARACHOUT s'interroge sur le non rattachement de la cavité de la Balme d'Epy avec le site Natura 2000 de la Petite Montagne du Jura.

M. NOYERE indique que la commune de la Balme d'Epy est dans une communauté de communes différente de celle de la Petite Montagne et il signale la création d'une commune nouvelle pour la Balme d'Epy. Concernant cette fusion, il estime également l'intérêt limité en termes d'enjeux chiroptères.

Le cas de la cavité Natura 2000 de Macornay est évoqué (possibilité de fusion avec le site de la Côte de Mancy)

.../...

M. ISSANCHOU rappelle que tous les sites du réseau à chiroptères n'ont pas vocation à être fusionnés, il est donc nécessaire de conserver un réseau constitué de ces entités « isolées ». Cela permettra de conserver une logique de réseau biologique avec un animateur régional référent « chauves-souris » en charge de l'appui aux animateurs locaux et de la coordination régionale des actions mises en œuvre.

A terme et dans la continuité de la logique de simplification de gestion des réseaux à chiroptères, la DREAL propose de regrouper les deux sites Natura 2000 restant (réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté et réseau de cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul) en un seul site Franc-Comtois.

M. CHAPOULIE soulève le problème de l'intégration des enjeux « chauves-souris » dans le Docob du site, notamment dans le cadre des évaluations d'incidence au titre de Natura 2000 et du porter à connaissance de ces enjeux auprès des porteurs de projets.

M. NOYERE demande dans quelles mesures l'intégration des éléments du Docob « chauves-souris » est nécessaire dans les Docob des sites d'accueil.

M. ISSANCHOU précise qu'une actualisation des Docob des sites d'accueil sera obligatoire afin d'intégrer les enjeux et mesures du Docob « chauves-souris ». Il sera nécessaire d'informer les Copil des sites d'accueil de ce travail d'actualisation.

A l'issue de la fusion, les enjeux et mesures du document d'objectifs (Docob) du réseau des sites à chiroptères en Franche-Comté seront intégrés au Docob du site Natura 2000 principal.

Dans un premier temps, il est proposé d'intégrer un additif « chauves-souris » dans le Docob du site d'accueil. Un travail d'intégration des données « chauves-souris » des cavités fusionnées et des fiches actions sera réalisé lors d'une phase d'actualisation.

3-2 – Présentation du projet de modification de périmètre de sites Natura 2000 :

M. ISSANCHOU présente ensuite les projets de modification de périmètre de certaines cavités. Il signale que ces projets font suite à une demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire dans le cadre d'un pré-contentieux avec la commission européenne relatif à des imprécisions de localisation des sites Natura 2000 à chauves-souris en France. Il est également rappelé que certaines collectivités concernées ont demandé un élargissement du périmètre Natura 2000 des cavités localisées sur leur territoire.

M. ISSANCHOU et Mme BRESSON évoquent le travail de concertation engagé et présentent l'ensemble des différents projets (cf. diaporama en annexe).

Concernant la cavité de Vellefaux, Mme BRESSON précise que la commune est d'accord sur le périmètre des parcelles communales mais s'oppose aux modifications proposées sur les parcelles privées.

Pour la cavité de Gonsans, la proposition de modification est en attente d'une concertation avec l'ONF pour un calage du périmètre.

Mme PARACHOUT demande si ce calage est basé sur la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) présente sur le secteur.

Mme BRESSON précise que cela est le cas pour partie.

Pour Ougney, Mme BRESSON souligne que la modification conséquente du périmètre est due à de nombreuses entrées et sorties localisées sur un secteur assez vaste.

Concernant la rivière de la Baume (Poligny), Mme BRESSON précise que le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) est plus grand que celui de Natura 2000.

M. PILLET s'interroge sur le fait que le périmètre Natura 2000 de cette cavité soit inférieur au périmètre de la RNR. Il souligne l'intérêt de caler le périmètre des RNR sur ceux des sites Natura 2000, notamment pour des questions de financement des diverses actions communes. Il précise que le référent RNR de la Région de Bourgogne-Franche-Comté peut apporter un appui à l'animatrice Natura 2000 pour les propositions de périmètre commun.

Mme BRESSON rappelle que les périmètres initiaux des sites Natura 2000 ont souvent été calés sur les périmètres de ZNIEFF d'où cette différence.

Elle apporte des précisions concernant le projet de modification de la grotte de Gigny. Le périmètre proposé se base sur le développement de la cavité et les territoires de chasse localisés à proximité.

M. NOYERE rappelle la situation complexe et l'opposition de la commune à ce projet de modification.

Au vu de ces éléments, le Copil propose le retrait du projet de modification de périmètre pour la grotte de Gigny.

Le cas de la mauvaise géolocalisation de la grotte de la Balme d'Epy est évoqué. Mme BRESSON souligne que la modification de périmètre permettra de géolocaliser la cavité de façon exacte et précise que le nouveau périmètre proposé est le fait de la commune.

Mme BRESSON indique qu'une concertation sera menée avec la commune de Chamesol où une modification de périmètre est envisagée.

M. ISSANCHOU précise que les modifications de périmètres devront se caler soit sur les limites cadastrales soit sur des éléments fixes du paysage, cela afin de pouvoir identifier de façon précise les limites sur le terrain et de faciliter les mises en œuvre des mesures de contractualisation. De nouvelles rencontres avec les communes concernées seront organisées en 2018 pour proposer les périmètres définitifs soumis à la consultation officielle.

M. ISSANCHOU effectue un bref rappel de la procédure de consultation officielle des collectivités concernées dans le cadre de la fusion et de la modification des périmètres des sites Natura 2000 et présente le calendrier prévisionnel de la procédure.

M. CHAPUIS propose de ne débiter la consultation qu'en janvier 2019 afin que les conseils des collectivités disposent de deux mois complets pour émettre leur avis, la période de fin d'année (décembre) étant souvent très chargée.

A l'issue de la présentation, M. CHAPUIS soumet à l'avis du Copil les projets de fusions et de modification de périmètres des sites Natura 2000. Les deux projets sont validés à l'unanimité.

Est également validée l'intégration des éléments du docob du site « réseaux à chiroptères en Franche-Comté » (enjeux, mesures...) aux docob des sites Natura 2000 d'accueil.

M. CHAPUIS remercie les membres du Copil pour leur participation et les débats constructifs de cette réunion. En l'absence de question et l'ordre du jour étant déroulé, M. CHAPUIS lève la séance à 12 h 00.


Le président du Comité de Pilotage
Didier CHAPUIS

Comité de pilotage Natura 2000

Site "réseaux de cavités à chauves-souris en Franche-Comté"

▣ réseau de 4 cavités à Barbastelles et Grands Rhinolophes de la vallée du Doubs (25)

▣ réseau de 15 cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (25, 39 et 70)

▣ réseau de 6 cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul (70)



Lieux Vitreux (Jura) – 29 mars 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- ▣ **Bilan de l'animation 2017** (Bureau d'étude CD Eau Environnement)
- ▣ **Perspectives pour l'animation 2018** (Bureau d'étude CD Eau Environnement)
- ▣ **Présentation du projet de fusion des sites Natura 2000** (DREAL/CDEE)
- ▣ **Projet de modification de périmètre de certaines cavités** (DREAL/CDEE)
- ▣ **Avis du Comité de pilotage sur les projets de fusion et de modification de périmètre**
- ▣ **Questions diverses**

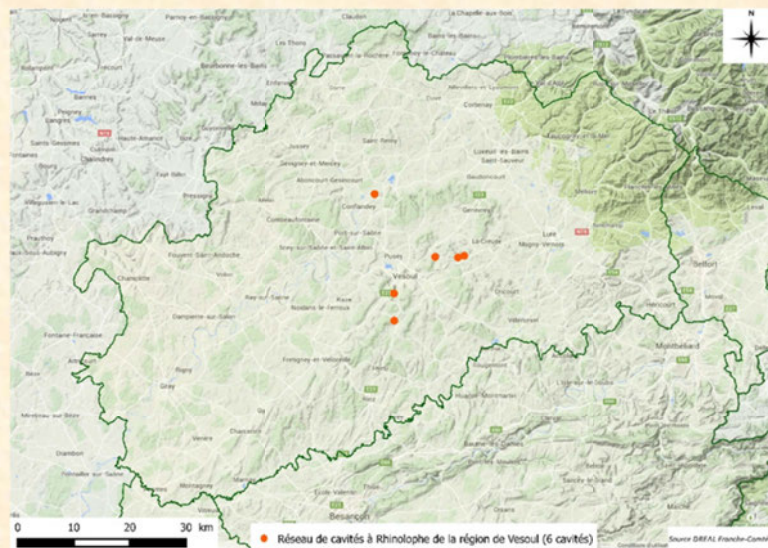


Bilan de l'animation 2107 et Perspectives pour l'animation 2018



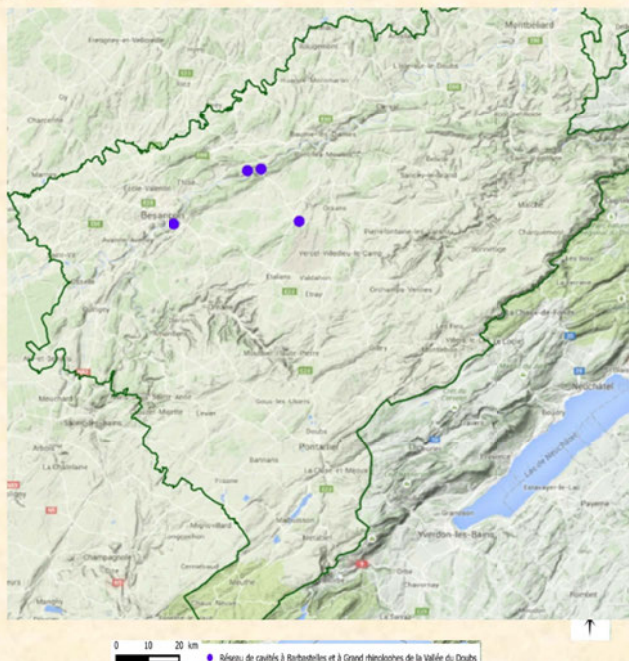
Rappel – présentation du réseau de site

**FR4301345 : « Réseau de cavités (6) à Rhinolophes dans la région de Vesoul »
5 communes – 13 ha**



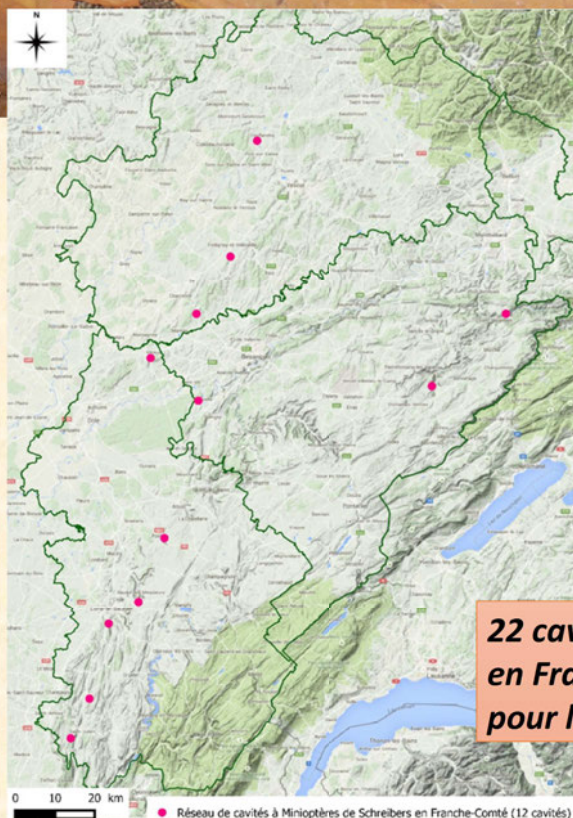
Rappel – présentation du réseau de site

FR4301304 : « Réseau de cavités (4) à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs »
4 communes – 42 ha



Rappel – présentation du réseau de site

FR4301351 : « Réseau de cavités (12) à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté »
3 départements
13 communes – 25 ha



22 cavités au total en Franche-Comté pour les 3 réseaux



Cahier des charges de l'animation – rappel des principales missions

Programmation et suivi de l'animation	Assistance administrative et administration du comité de pilotage et des groupes de travail
	Suivi et mise à jour du DOCOB
Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion	Contractualisation
	Recensement des acteurs locaux
Information, communication et sensibilisation	Accueil, information et sensibilisation du public, des acteurs socioprofessionnels et des élus
	Mutualisation des expériences
Evaluation et amélioration du dispositif	Suivi de l'évolution des sites, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du Docob
Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	
Articulation avec les autres démarches en faveur des chiroptères	
Relation avec le Comité de Pilotage et réunions locales	
Relation avec le maître d'ouvrage	



Objectifs de développement durable – rappel des principales missions

Objectifs de développement durable	Objectifs de développement durable
Assurer la tranquillité et la pérennité des populations de chauves-souris et des cavités (Suivi et surveillance de la fréquentation humaine ; Concilier aménagements, pratiques de loisirs, activités touristiques ; protection physique pérenne/protection réglementaire)	Assurer la présence de corridors fonctionnels entre les gîtes et les zones d'alimentation (Disposer d'un périmètre Natura 2000 cohérent et fonctionnel)
	Etudier et protéger les espèces et leurs milieux (Améliorer les connaissances, inventaires)
Encourager une sylviculture favorable aux chiroptères et à la biodiversité (Irrégulariser les peuplements forestiers, Conserver du bois mort en forêt, les gîtes arboricoles, îlots de sénescences, Eviter les coupes à blanc à proximité des cavités)	Encourager une agriculture favorable aux chiroptères et à la biodiversité
	Assurer la mission de veille environnementale et de suivi du réseau de sites
Assurer la mise en œuvre du DOCOB	



Bilan administratif de l'animation 2018

Marché en prestation de service : 24 252 € TTC – 50,5 jours d'animation

Actions	Temps prévu / temps réalisé
Assistance administrative du comité de pilotage : organisation, animation...	6 / 9,5 j.
Suivi et mise à jour du Docob : projet d'évolution du site, rencontre des collectivités...	4 / 3 j.
Appui à la contractualisation : rencontre des demandeurs et appui technique aux projets...	6 / 8 j.
Recensement des acteurs locaux : rencontre des partenaires, conseils techniques hors contractualisation	8 / 4 j.
Information et sensibilisation : projet de site internet mutualisé, rencontre des spéléologues...	7 / 7 j.
Mutualisation des expériences : rencontres des animateurs Natura 2000, journée régionale « opérateurs Natura 2000 »	5 / 2,5 j.
Suivi de l'évolution des sites et de l'évaluation des actions menées : projet d'étude, suivi des cavités, relation avec le gestionnaire des Réserves Naturelles Régionales...	4,5 / 3,5 j.
Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques : oappui technique dans le cadre de projet, veille environnementale	4 / 4,5 j.
Articulation avec les autres démarches en faveur des chiroptères : échanges et relations avec les RNR, Plan régional d'action chiroptères...	2,5 / 2,5 j.
Relation avec le maître d'ouvrage : réunion de suivi de l'animation et bilan	3,5 / 2,5 j.



Bilan de l'année : Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion

Actions ne relevant pas des contrats

- ✓ Services de la ville de Besançon : grotte supérieure St Léonard (25) ;
- ✓ ONF du Doubs : révision du plan de gestion de la forêt communale de Gonsans (25) ;
- ✓ PLU Note technique enjeux Minioptère de Schreibers ;
- ✓ SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) – plan de gestion du ruisseau de la Balme (39) ;
- ✓ EPTB Saône & Doubs – Grotte de Fourbanne (Moyenne vallée du Doubs - 25)



Bilan de l'année : Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion

Actions ne relevant pas des contrats - appui technique

- ✓ Rencontre Communauté de commune Bresse Haute seille – Site de Baume les Messieurs et réseau de colonies de Petit et Grand rhinolophe (39) ;
- ✓ Accompagnement CEN Franche-Comté et Communauté d'Agglomération du Grand Dole – Projet de contrat Natura 2000 et animation sur le site du Creux à Pépé (25) ;
- ✓ Réunion mairie de Frétingney (élus, ONF et spéléologues) – Projet de contrat Natura 2000 forestier (70)

Bilan de l'année : Recensement des acteurs locaux

- ✓ Localiser les zones prioritaires à la contractualisation (Roset-Fluans ; Beaumotte-les-Pin ; Frétingney ; Echenoz-la-Méline) ;
- ✓ Animer le réseau de partenaires locaux : rencontres et échanges réguliers avec les animateurs Natura 2000, les gestionnaires RNN et RNR



Perspectives 2018 : Information, communication et sensibilisation

Prévoir des actions de sensibilisation et de concertation :

- ✓ 3 animations en préparation pour 2018 : Roset-Fluans (25); Laval-le-Prieuré (25) ; Chamesol (25)
- ✓ Projet d'élaboration pour 2018 d'un support d'animation en extérieur (expo bâche)

Création et actualisation d'un site internet :

- ✓ Mutualisation du site internet avec la Bourgogne (CEN Bourgogne)

Echanges avec les acteurs locaux et les partenaires :

- ✓ Spéléologues du Jura et de Haute-Saône ;
- ✓ ONF du Doubs et de Haute-Saône

Perspectives 2018 : projets de contrats

Contrat forestier et/ou contrat ni-ni => Roset-Fluans ; Beaumotte-les-Pin ; Frétingney ; Echenoz-la-Méline



Perspectives 2018 - Etudier et protéger les espèces et leurs milieux : Suivi et surveillance de la fréquentation humaine

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les populations de chiroptères :

- ✓ Fréquentation humaine - Intrusions au cœur de la cavité
 - Notoriété et proximité avec un chemin de randonnée, de VTT, d'un belvédère, d'une route et d'un accès sans difficultés ;
 - Manifestations, et/ou avec séances photos sous la colonie, activités de loisir, activités spéléologiques ;
 - Feux dans la cavité ;
 - Pillages et fouilles archéologiques;
 - Dépôts de déchets, vandalisme, dégradations.

Dérangements et perturbations des colonies en période estivale dans les sites de reproduction, en période hivernale dans les sites d'hibernation



Persepctives 2018 - Etudier et protéger les espèces et leurs milieux : Suivi et surveillance de la fréquentation humaine

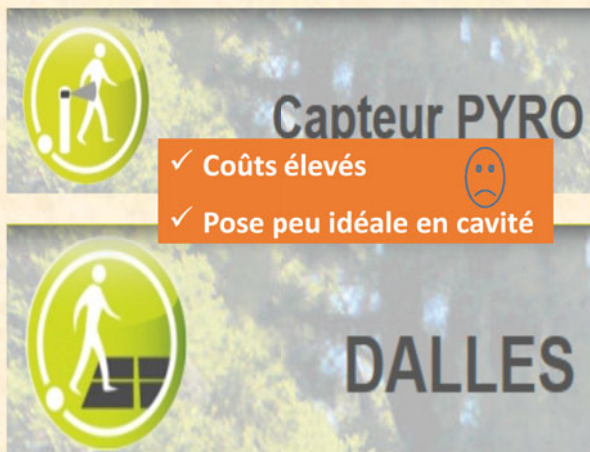
Exemple avec la grotte Deschamps à Gonsans



<http://speleo-gcpm.fr/piwigo/index.php?category/129>

Perspectives 2018 - Etudier et protéger les espèces et leurs milieux : Suivi et surveillance de la fréquentation humaine

Recherche de solutions techniques :
- éco-compteurs



Pièges photos :

- 
- ✓ Coûts moins élevés (happy face icon)
 - ✓ Pose en cavité (happy face icon)
 - ✓ Démarches administratives (sad face icon)

Perspectives 2018 - Etudier et protéger les espèces et leurs milieux : Suivi et surveillance de la fréquentation humaine

Besoins :

- Une meilleure connaissance et évaluation de la fréquentation humaine pour appliquer une gestion adaptée aux pratiques et aux milieux .
- Disposer d'indicateurs de fréquentation fiables et pertinents afin de réaliser des actions adaptées
- Développer une réflexion de la gestion autour de la fréquentation et des cavités

Objectifs : récolter des données quantitatives et qualitatives

- ✓ Affiner les informations sur les périodes et les jours de fréquentation
- ✓ Connaître le nombre de personnes et la durée de la visite
- ✓ La pose d'un 2ème piège photo (plus loin à l'intérieur de la cavité) permettra de savoir jusqu'où vont les personnes
- ✓ Renseigner sur la nature des activités



Perspectives 2018 - Etudier et protéger les espèces et leurs milieux : Suivi et surveillance de la fréquentation humaine

Quels sont les sites concernés en priorité (7) :

- ✓ Grotte du château de la Roche ~ Chamesol (25)
- ✓ Grotte de Sainte-Catherine ~Laval-Le-Prieuré (25)
- ✓ Grotte de la Balme ~ La Balme-d'Epy (39)
- ✓ Grotte de Gigny ~ Gigny (39)
- ✓ Rivière de la Baume ~ Poligny (39)
- ✓ Grotte de l'église de Combe l'épine ~ Calmoutier (70)
- ✓ Grotte Deschamps ~ Gonsans (25)

Etat de conservation des espèces et de l'habitats :

Dérangement : élevé ou inconnu



Evolution des effectifs : forte baisse pour le Minioptère de Schreibers

Qualité d'accès : bon



Perspectives 2018 - Etudier et protéger les espèces et leurs milieux : Suivi et surveillance de la fréquentation humaine



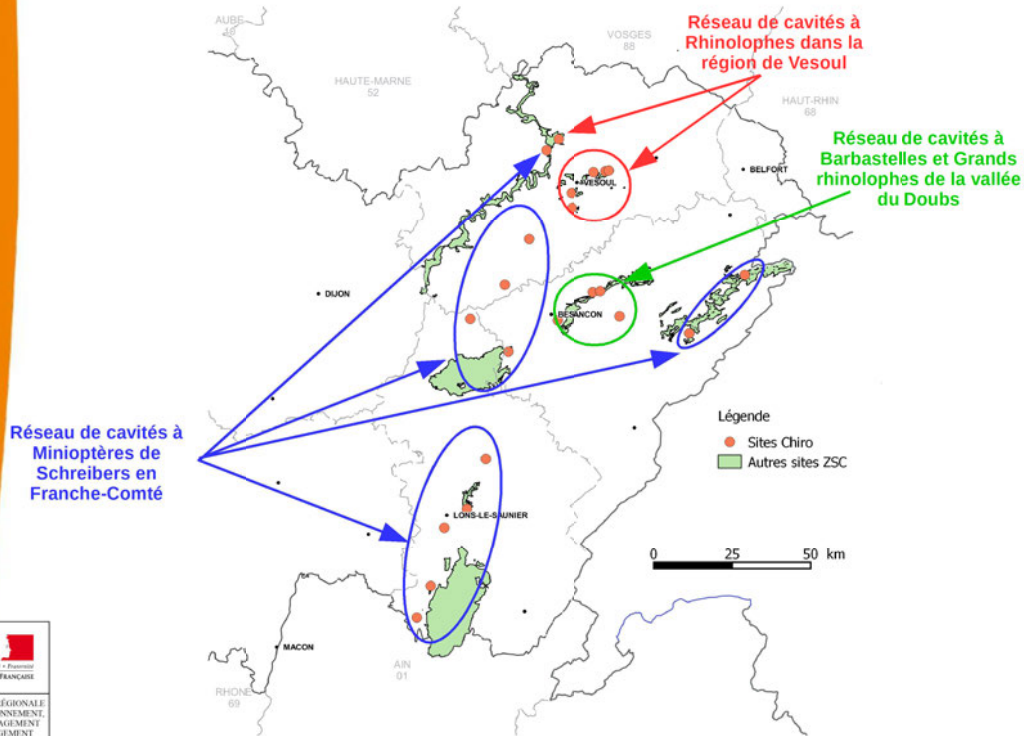
Cadre réglementaire :

- Lieu public ou privé, mais non ouvert au public avec un accès réglementé (par exemple, cavité située sur une parcelle communale accessible uniquement à des personnes autorisées) une **déclaration à la CNIL** est nécessaire (dispositif soumis aux dispositions de la loi « Informatique et liberté »), en précisant la finalité de l'utilisation des clichés. **La demande doit émaner du gestionnaire** du site, après **autorisation du propriétaire**.
- Dispositif placé sur une propriété privé, n'est pas soumis aux dispositions de la loi « Informatique et liberté », ni à celles du code de la sécurité intérieure.

Temps d'échange

Projet de fusion des sites en double désignation et Projet de modification de périmètre Natura 2000

Sites Natura 2000 à chauves-souris en Franche-Comté



Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000

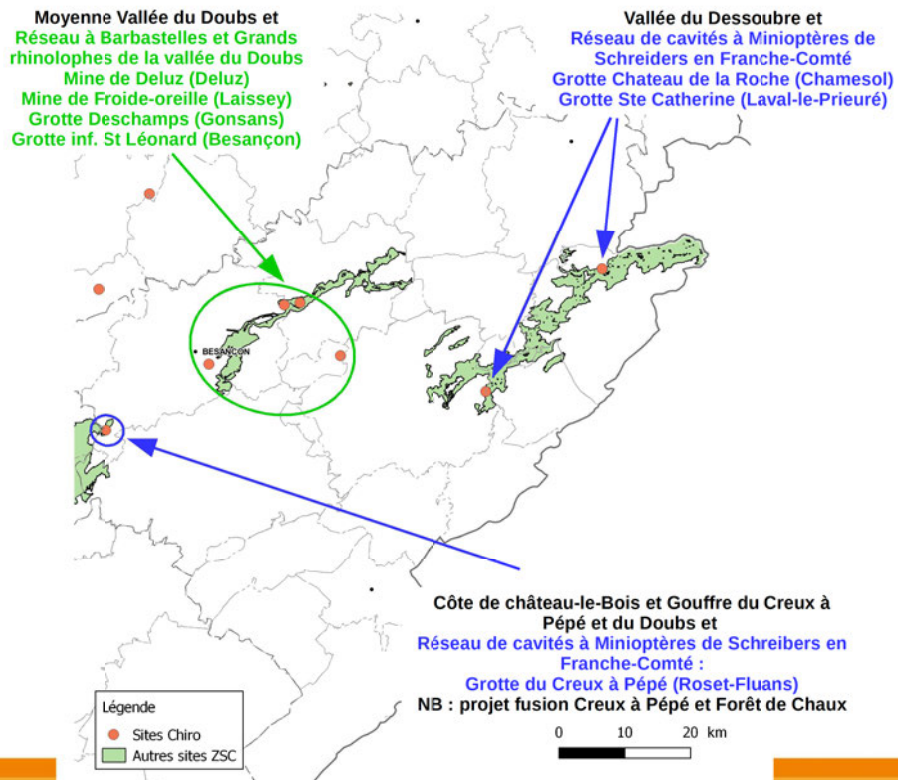
■ Un constat :

- 3 réseaux différents pour de enjeux communs :
 - Réseau de cavités à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs
 - Réseau de cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul
 - Réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté
- **Problème de double désignation sur un même périmètre géographique**
 (Mine de Fleurey-les-Faverney/Vallée de la Saône, Grotte du Dard/Reculée Hte Seille, Moyenne Vallée du Doubs/Mine de Delluz...) => 2 sites, 2 Copils et 2 animateurs sur un même périmètre
- **Absence de structure animatrice porteuse au vu de la répartition géographique des cavités**
- **Proximité de sites Natura 2000 déjà en phase d'animation** (simplification avec une structure animatrice et un Copil uniques)

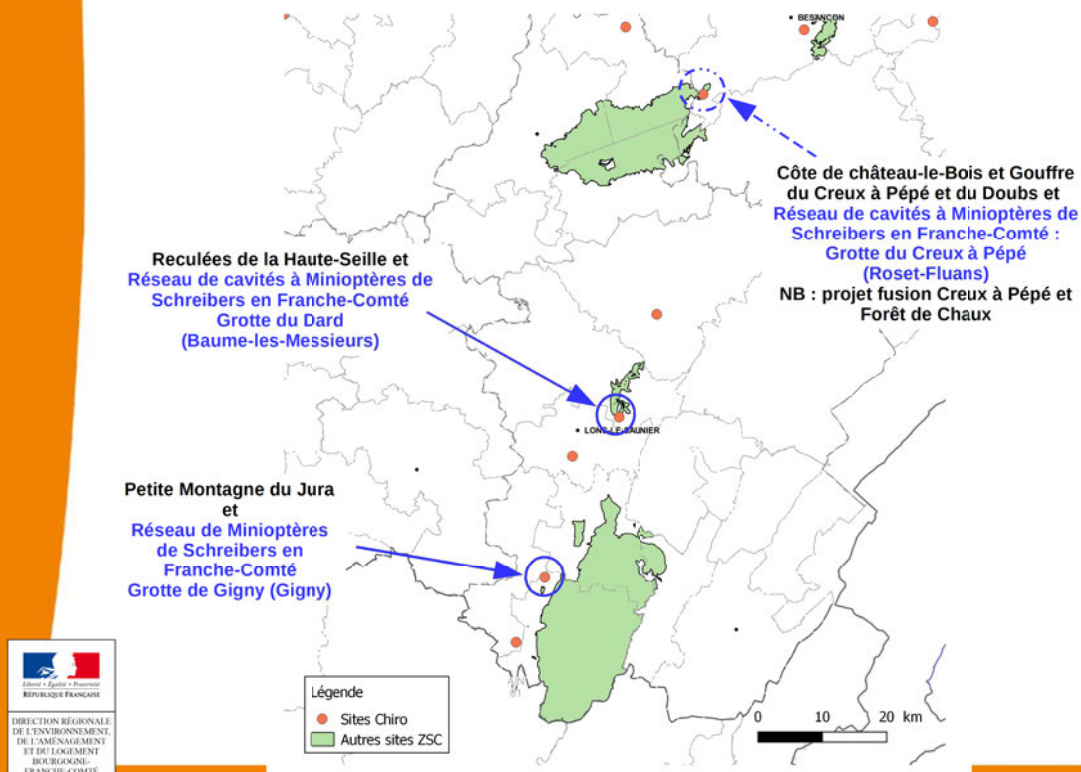
Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000

- **Solution proposée :**
 - Fusionner les sites en double désignation pour :
 - Résoudre le problème d'un même périmètre avec deux désignations Natura 2000 différentes
 - Simplifier la gestion des sites concernés :
 - Une seule structure animatrice = un interlocuteur unique pour les acteurs locaux (2 actuellement : collectivités et Etat)
 - Un Copil et un président = appropriation du site par les acteurs locaux
 - Faciliter l'animation par la proximité de l'animateur : connaissance du contexte local, implantation locale...
 - Intégration dans un site Natura 2000 déjà en phase d'animation
 - Mais en conservant un appui d'un animateur Natura 2000 régional « référent Chiroptères » :
 - Animation des sites Natura 2000 « isolés » du réseau (logique de « réseau biologique »)
 - Appui technique aux animateurs sur la thématique « chauves-souris »
 - Mission de coordination des actions (avec les sites « chiroptères » en Bourgogne, Rhône-Alpes et la Suisse)

Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000 : département du Doubs

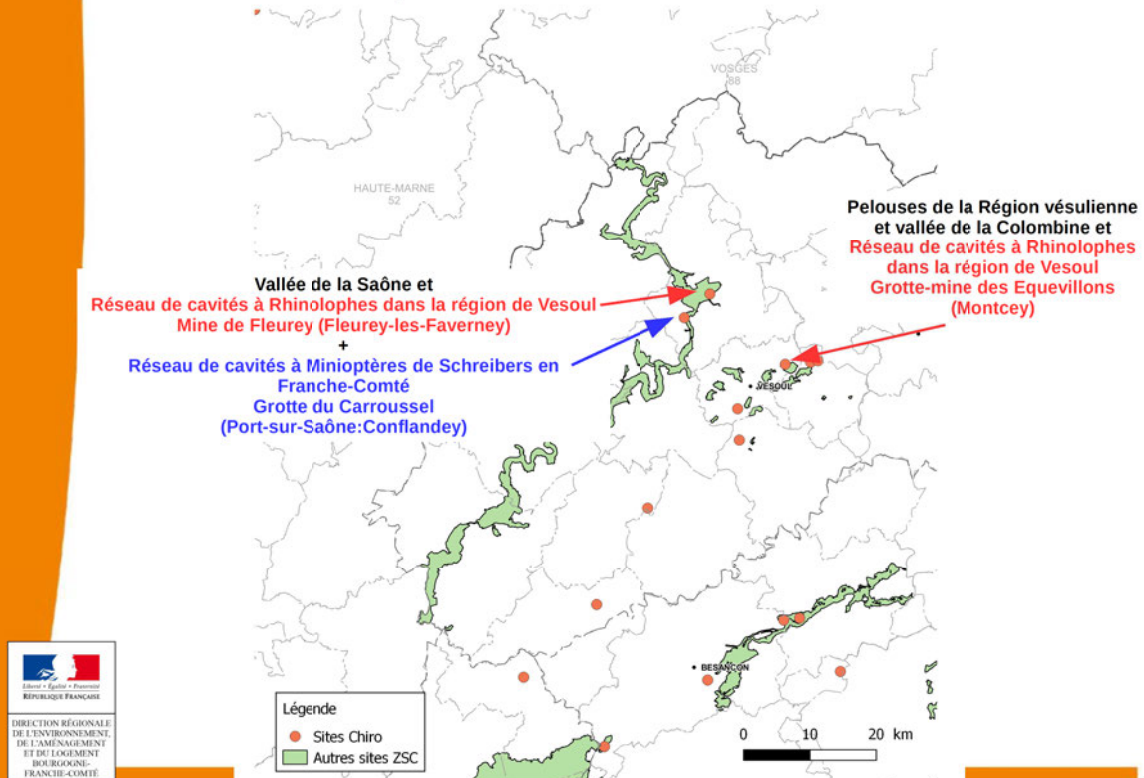


Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000 : département du Jura



25

Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000 : département de la Haute-Saône



26

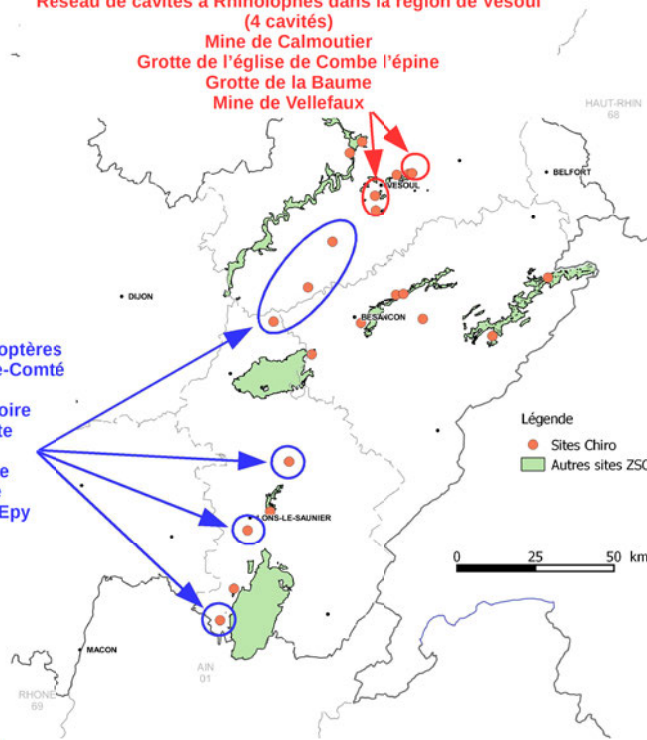
Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000 cavités « isolées » après fusion des sites en double désignation

Réseau de cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul
(4 cavités)

Mine de Calmoutier
Grotte de l'église de Combe l'épine
Grotte de la Baume
Mine de Vellefaux

Réseau de cavités à Minioptères
de Schreibers en Franche-Comté
(6 cavités)

Grotte de la Baume noire
Grotte de Beaumotte
Mine d'Ougney
Rivière de la Baume
Grotte de Gravelle
Grotte de la Balme d'Epy



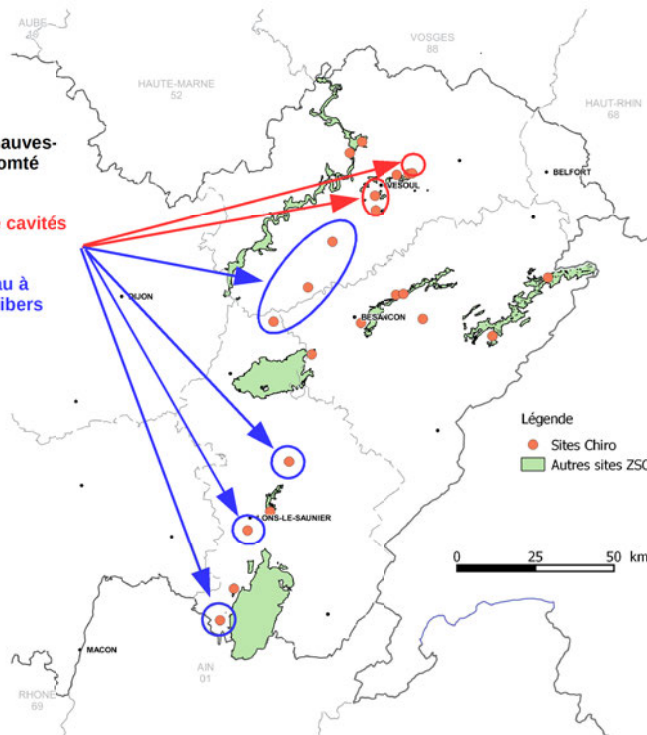
27

Projet de fusion des réseaux de sites Natura 2000 avec des cavités « orphelines »

Réseau de cavités à chauve-souris en Franche-Comté
10 cavités

▣ 4 cavités du réseau de cavités à Rhinolophes

▣ 6 cavités du réseau à Minioptères de Schreibers



28

Projet de fusion des sites en double désignation Natura 2000

- Synthèse des sites Natura 2000 concernés :

Département	Structures animatrices concernées	Sites N2000 concernés	Sites Chiroptères concernées	Nombre de communes concernées
Doubs	SM Dessoubre	Vallée du Dessoubre, de la Revérotte et du Doubs	Grotte du château de la Roche (Chamesol), Grotte de Sainte-Catherine (Laval-le-Prieuré)	2
Doubs	EPTB Saône et Doubs	Moyenne Vallée du Doubs	Mine de Deluz (Deluz), Mine de Froide-Oreille (Laissey), Grotte Deschamps (Gonsans) et Grotte inf. Saint-Léonard (Besançon)	4
Doubs (Jura)	CA Grand Dole	Côte de chateau-le-Bois-Gouffre du Creux à Pépé (Forêt de Chaux)	Grotte du Creux à Pépé (Roset-Fluans)	1
Jura	CC Bresse Haute Seille	Reculées de la Haute Seille	Grotte du Dard (Baume les Messieurs)	1
Jura	CC Petite Montagne	Petite Montagne du Jura	Grotte de Gigny (Gigny)	1
Haute-Saône	CEN Franche-Comté	Pelouse Vésulienne-Vallée de la Colombine	Grotte-mine des Equevillons (Montcey)	1
Haute-Saône	EPTB Saône et Doubs	Vallée de la Saône	Grotte du Carroussel (Port sur Saône et Conflandey) Mine de Fleurey (Fleurey-les-Faverney)	3

29

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 « chauve-souris en Franche-Comté »

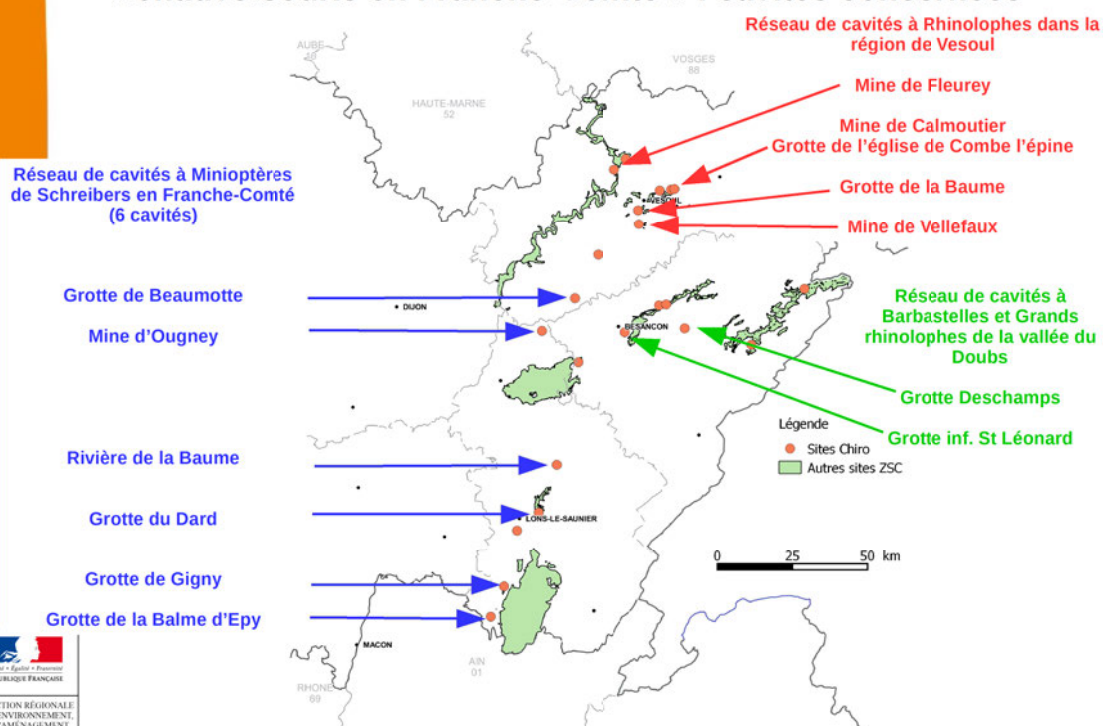
- **Un constat :**
 - **Demande du MTES suite à un pré-contentieux avec la Commission Européenne :**
 - **Le point de localisation de la cavité sur la carte annexée à l'arrêté de désignation est souvent erroné** (insuffisance de précision de la localisation des points d'entrée des cavités souterraines)
 - **Il ne couvre pas toujours l'ensemble des entrées/sorties connues de ces grotte**
 - **Ces imprécisions cartographiques poseraient problème dans la gestion quotidienne (contrat) et dans l'application correcte de la procédure EIN2000**
 - **66 sites répartis dans 8 régions seraient concernées dont les 3 réseaux Francs-Comtois**
 - **Certaines communes souhaitent élargir le périmètre afin de prendre en compte les enjeux Natura 2000 et/ou pouvoir contractualiser**

30

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 « chauve-souris en Franche-Comté »

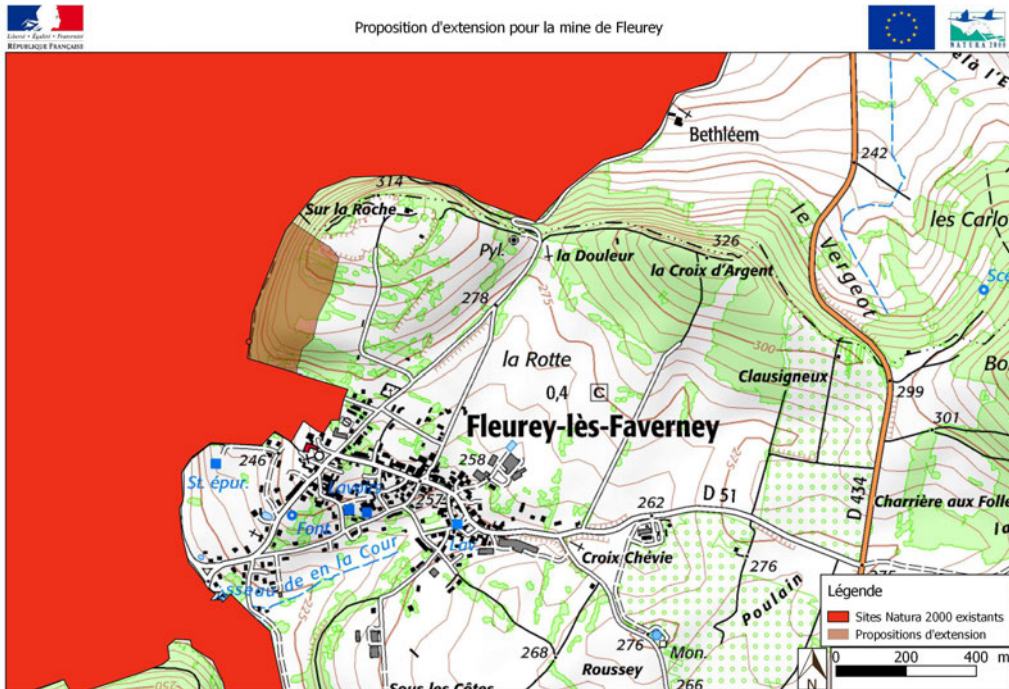
- **Solutions proposées :**
 - **Projet de fusionner les sites en double désignation (vu précédemment) :**
 - Intégrer les cavités dans un site plus vaste permet de résoudre le problème entrées/sorties connues
 - **Redéfinir le périmètre du site avec les acteurs locaux pour les autres cavités :**
 - En intégrant les entrées et sorties connues de la cavités
 - En prenant en compte les zones de chasses ou de repos à proximité de la cavité
 - En calant les périmètres en fonction du cadastre et de limites physiques visibles sur le terrain (route, chemin, cours d'eau...)

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 « chauve-souris en Franche-Comté » : cavités concernées



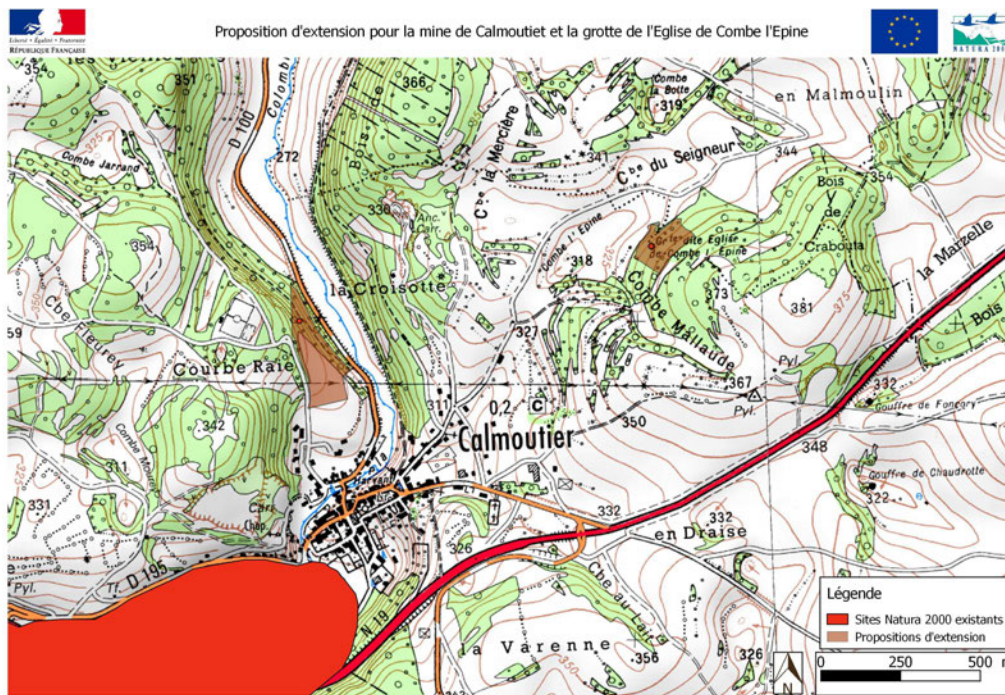
Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

Mine de Fleurey (réseau de cavités à Rhinolophes de la région de Vesoul)

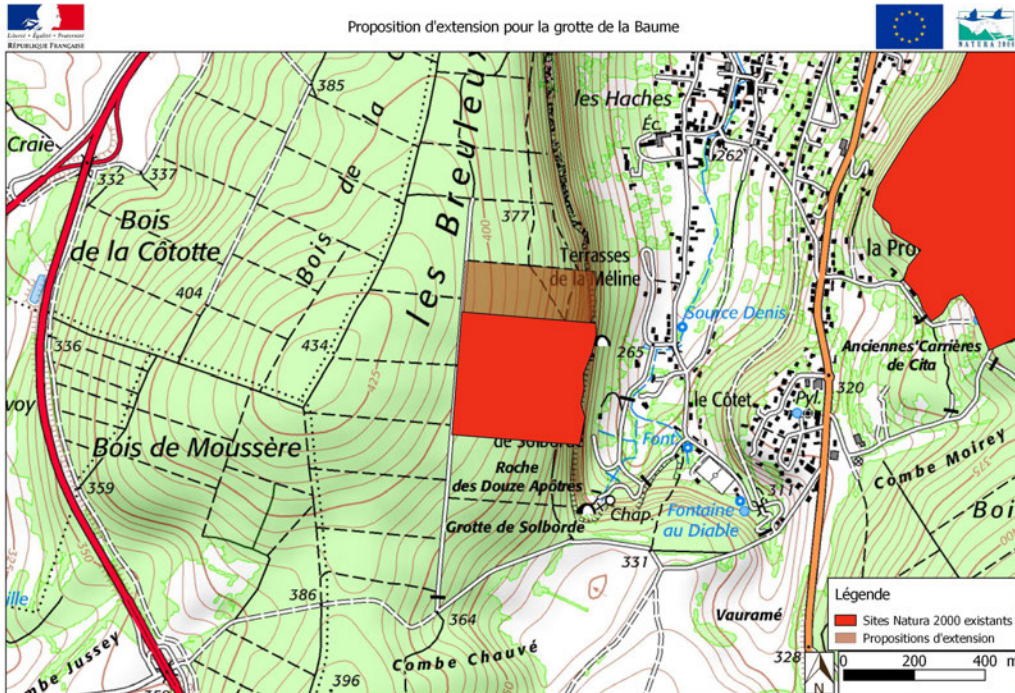


Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

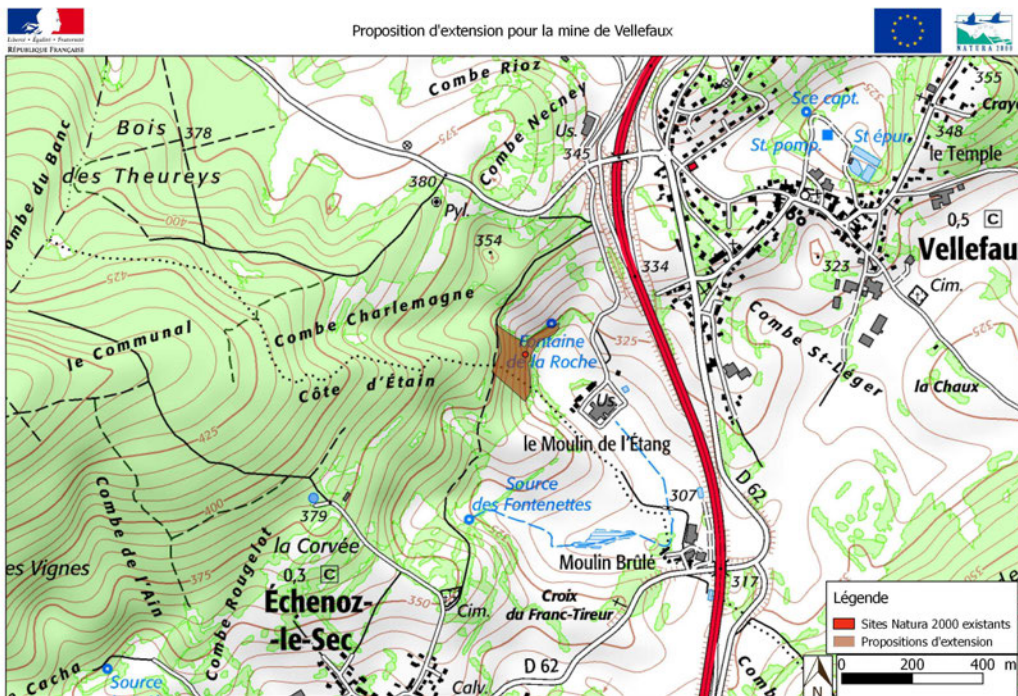
Mine de Calmoutier et grotte de l'Église de la Combe l'Épine (réseau de cavités à Rhinolophes de la région de Vesoul)



Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 Grotte de la Baume (réseau de cavités à Rhinolophes de la région de Vesoul)



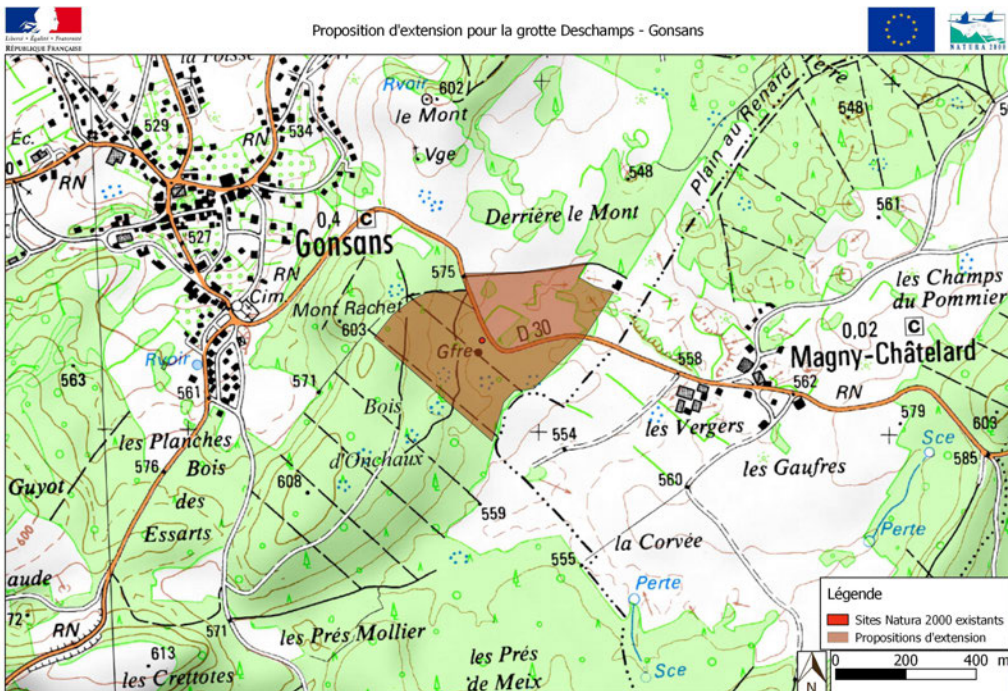
Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 Mine de Vellefaux (réseau de cavités à Rhinolophes de la région de Vesoul)



Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

Grotte Deschamps

(réseau de cavités à Barbastelles et Grands Rhinolophes de la vallée du Doubs)

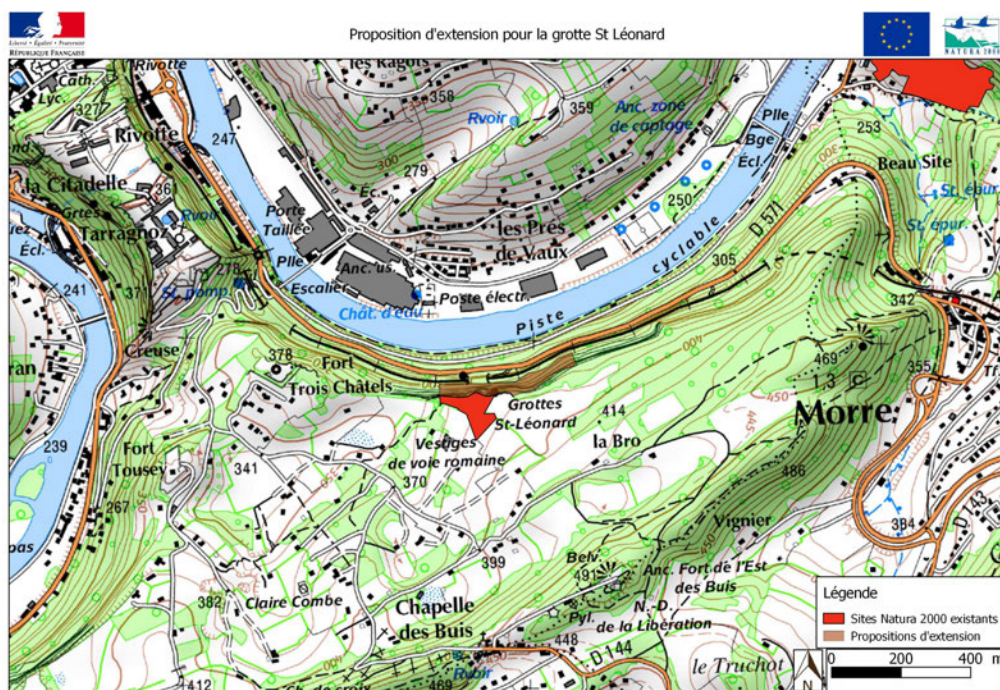


37

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

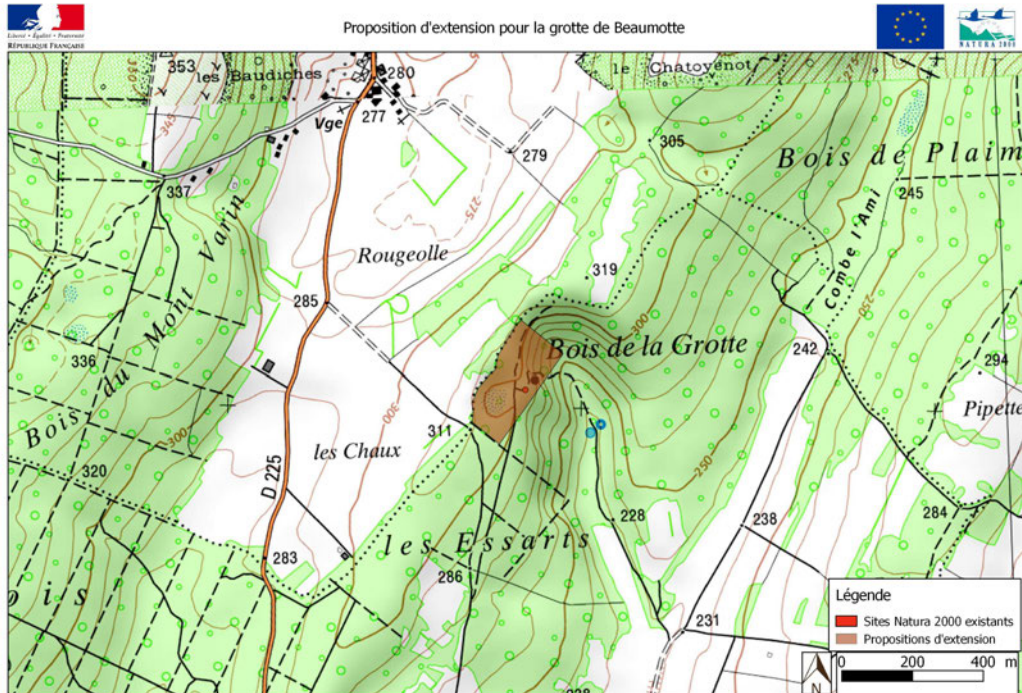
Grotte inférieure Saint Léonard

(réseau de cavités à Barbastelles et Grands Rhinolophes de la vallée du Doubs)

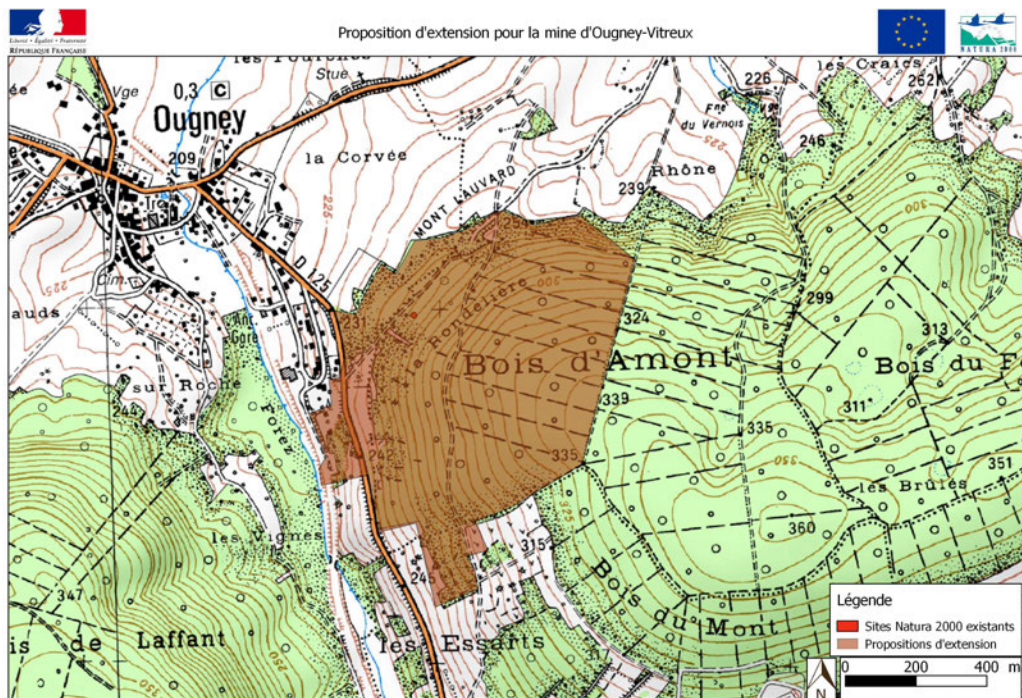


38

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 Grotte de Beaumotte (réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté)

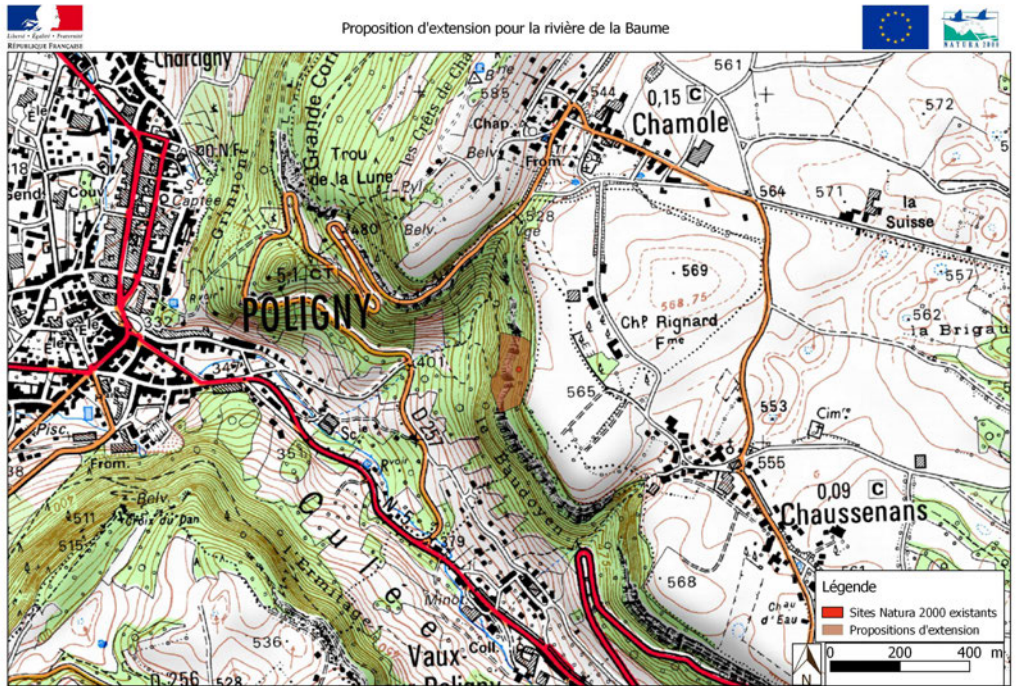


Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 Mine d'Ougney (réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté)



Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

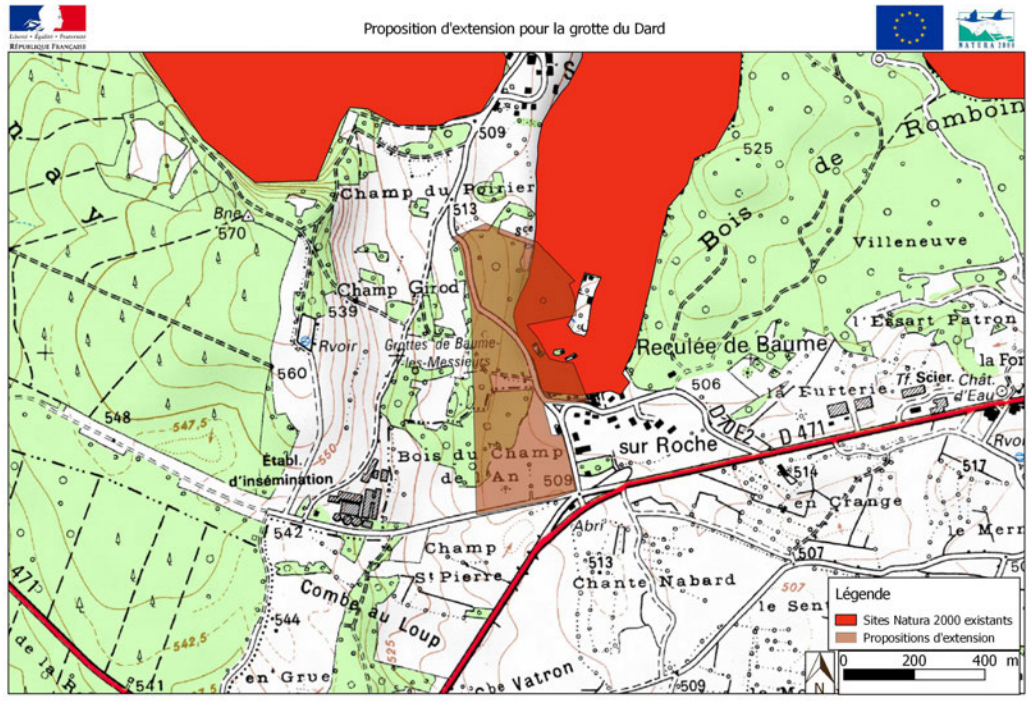
Rivière de la Baume (réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté)




 République Française
 DIRECTION RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT
 BOURGOGNE-
 FRANCHE-COMTÉ

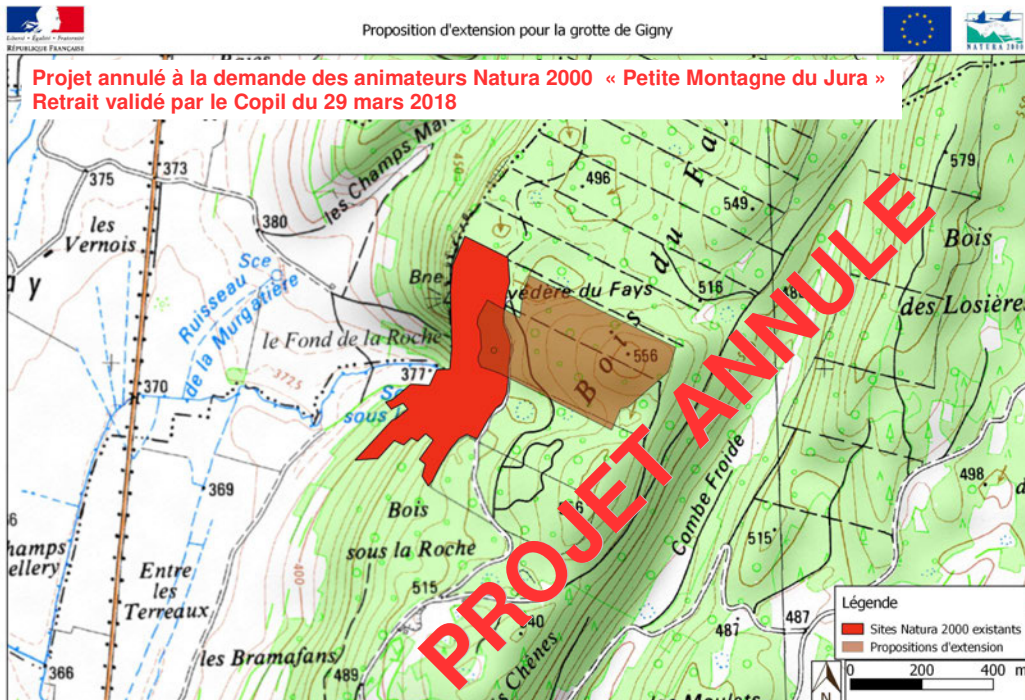
Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

Grotte du Dard (réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté)



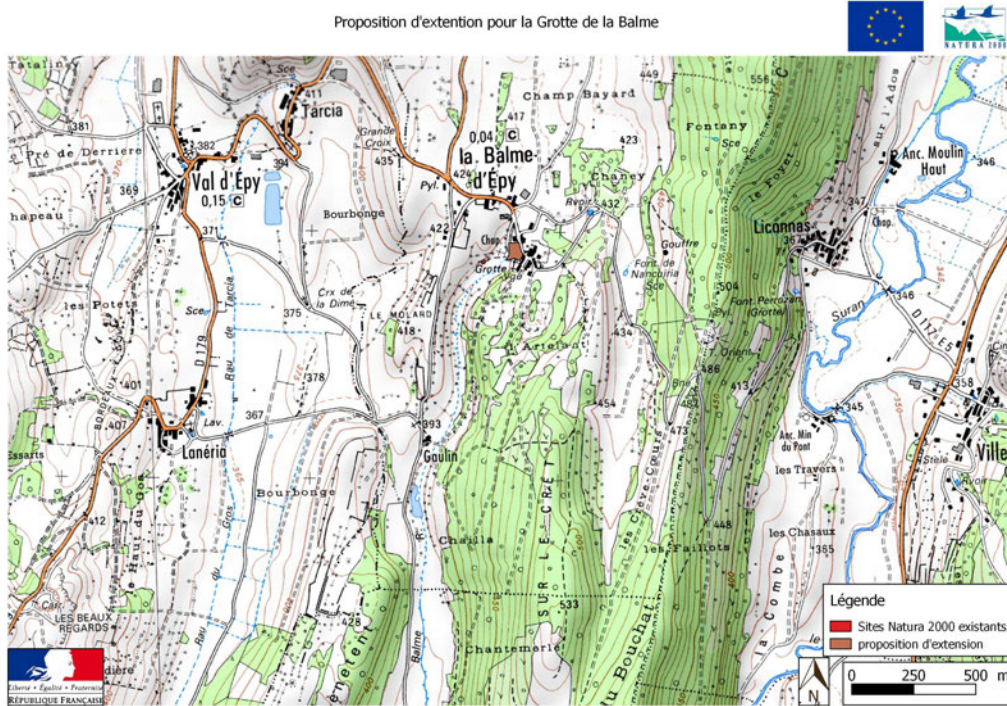

 République Française
 DIRECTION RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT
 BOURGOGNE-
 FRANCHE-COMTÉ

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 Grotte de Gigny (réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté)



43

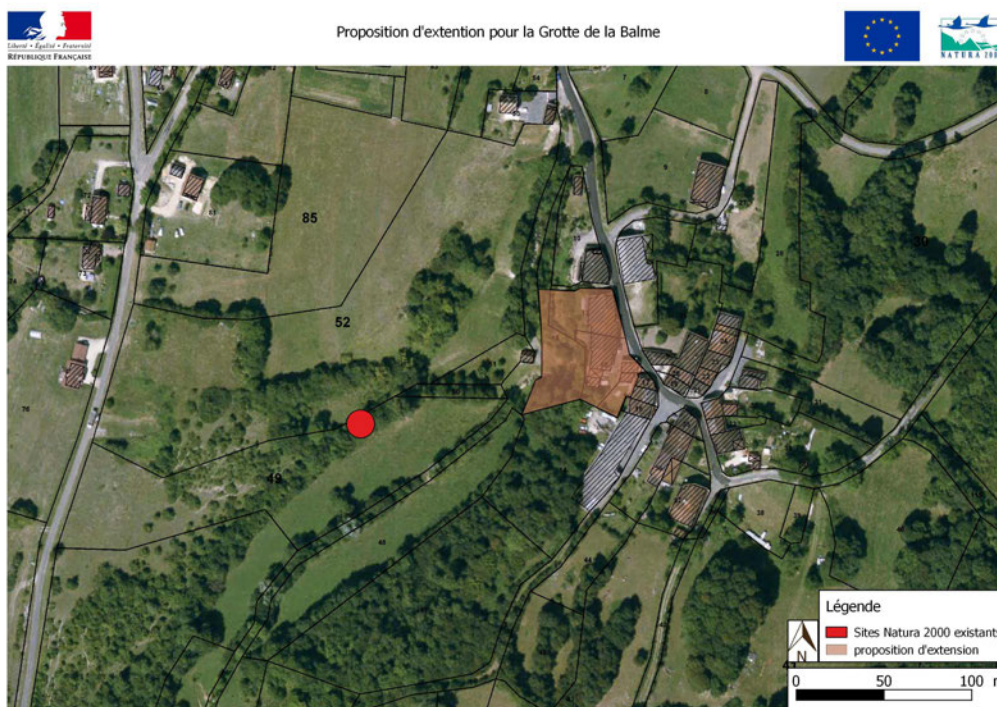
Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 Grotte de Balme d'Épy (réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté)



44

Projet de modification de périmètre des sites Natura 2000

Grotte de Balme d'Epy (réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté)



45

Projet de modification des périmètres des sites Natura 2000

- Synthèse des modifications de périmètres et position des collectivités concernées (suite aux rencontres avec CD Eau Environnement)

Sites chiroptères concernés	Cavité concernée	Département	Communes concernées	Surface supplémentaire après modification
Réseau de cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul	Mine de Fleurey	Haute-Saône	Fleurey-les-Faverney	2,76 ha
	Mine de Calmoutier Grotte de l'église de Combe l'épine	Haute-Saône	Calmoutier	3,44 ha + 6,25 ha (9, 69 ha)
	Grotte de la Baume	Haute-Saône	Echenoz-la-Méline	18,47 ha
	Mine de Vellefaux	Haute-Saône	Vellefaux	1,74 ha ?
Réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté	Grotte de Beaumotte	Haute-Saône	Beaumotte-les-Pins	4,35 ha

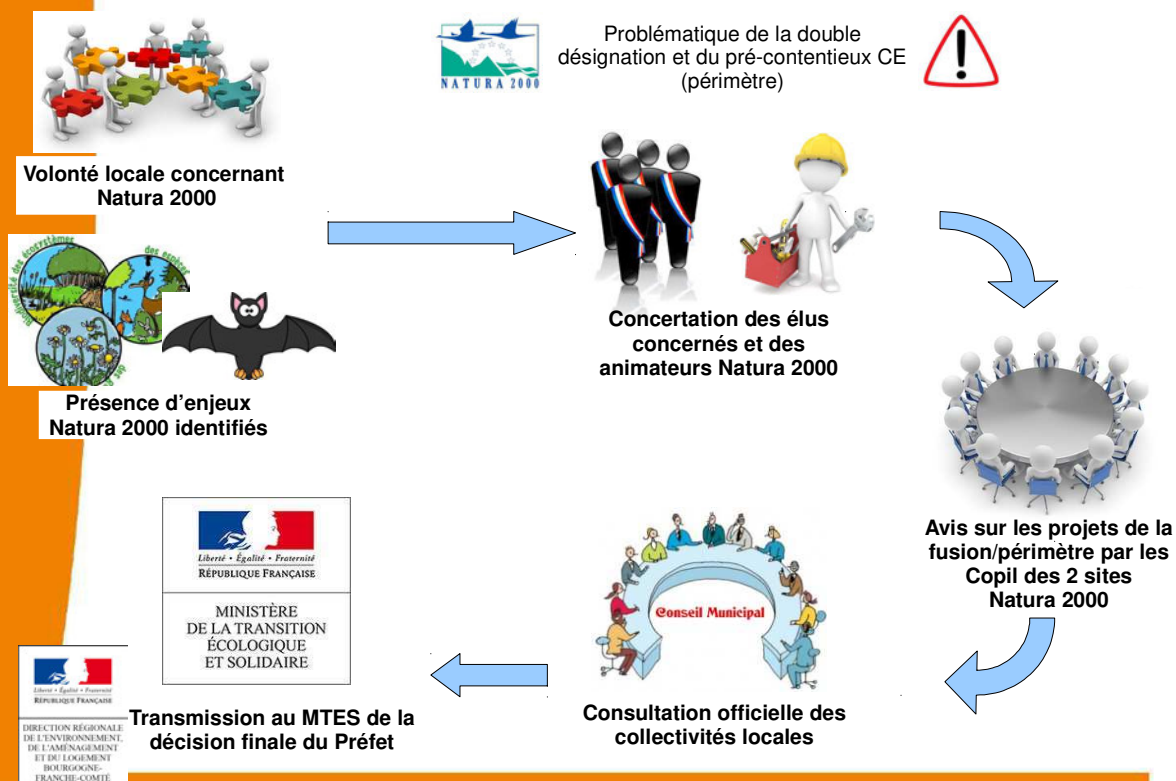
46

Projet de modification des périmètres des sites Natura 2000

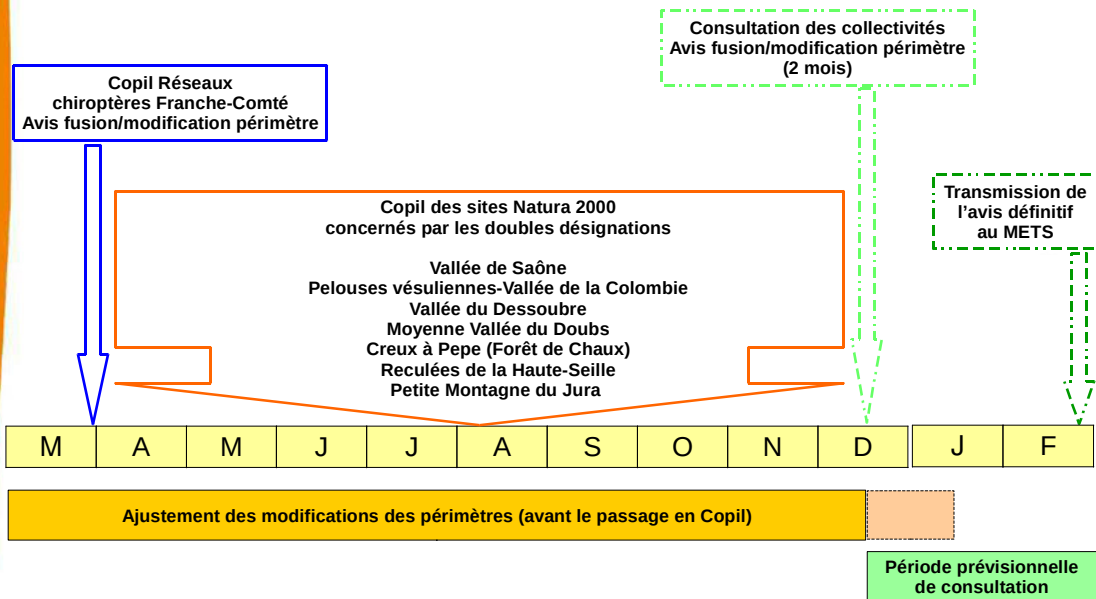
■ Synthèse des modifications de périmètres et position des collectivités concernées (suite aux rencontres avec CD Eau Environnement)

Sites chiroptères concernés	Cavité concernée	Département	Communes concernées	Surface supplémentaire après modification
Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté	Mine d'Ougney	Jura	Ougney Vitreux Taxenne	60,92 ha
	Rivière de la Baume	Jura	Poligny	1,37 ha
	Grotte du Dard	Jura	Baume-les-Messieurs Crançot	19,72 ha
	Grotte de Gigny	Jura	Gigny	12,68 ha
	Grotte de la Balme d'Epy	Jura	La Balme d'Epy	0,31 ha
Réseau de cavités à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs	Grotte Deschamps	Doubs	Gonsans	16,86 ha
	Grotte inférieure Saint Léonard	Doubs	Besançon	5,39 ha

Rappel de la procédure de fusion/modification de sites Natura 2000



Echéancier prévisionnel sur la procédure de fusion/modification de sites Natura 2000



Questions diverses

Nous vous remercions de votre attention



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr